



DECISION n°022/2022

OBJET : La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**DECISION
PORTANT SUR LA
SIGNATURE DU
MARCHÉ PUBLIC
EXPERTISE
SYLVICOLE DANS
LE CADRE DE LA
CARTOGRAPHIE
DES HABITATS
NATURELS
FORESTIERS DU
SITE NATURA 2000
DE LA DOMBES**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° D2020_10_74_182 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a lancé un marché en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour une expertise Sylvicole dans le cadre de la cartographie des habitats naturels forestiers du Site Natura 2000 de la Dombes,

– DECIDE –

ARTICLE 1 -

D'attribuer le marché « Expertise sylvicole dans le cadre de la cartographie des habitats naturels forestiers du Site Natura 2000 de la Dombes », à l'entreprise Centre National de Propriété Forestière, la délégation régionale pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, 10 allée des Eaux et Forêts, 63370 LEMPDES, pour un montant total de 12 705 € HT, soit 15 246 € TTC.

La consultation a pour objet une prestation d'expertise sylvicole dans le cadre de la cartographie des habitats naturels forestiers du Site Natura 2000 de la Dombes. Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- Mobiliser les propriétaires forestiers pour la réalisation de la cartographie des milieux forestiers ;
- Apporter des conseils techniques et méthodologiques sur les aspects sylvicoles du territoire ;
- Participer à l'analyse des résultats de l'étude.

ARTICLE 2 - Le marché prend effet à la date de notification au titulaire pour une durée de 20 mois.

ARTICLE 3 - La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,

Le 06 septembre 2022,

La Présidente de la Communauté
de Communes de la Dombes,
Isabelle DUBOIS

